

UPDATE N° 1

Comme tout système informatique, le SUPERVISOR sera sujet à des remises à jour (plus ou moins fréquentes). Le programme n'étant malheureusement pas stocké sur disquette, il nous est impossible d'assurer gratuitement la remise à jour de ce dernier. L'acquisition de la nouvelle mémoire CI3 se fera alors contre la modique somme de 40 F (sans les frais de port).

Notez que si votre ancienne version de CI3 possède une fenêtre (sous l'étiquette), il vous sera alors possible d'obtenir un avoir de 40 F lors de votre prochain achat en nous renvoyant ce composant.

Si vous venez d'acquérir le SUPERVISOR et que cette feuille se trouvait dans la documentation, vous avez déjà la nouvelle version, reportez vous simplement à l'annexe 2.

1) Comment procéder à l'échange ???

- Placez vous en mode-test des boucles d'auto-protection (afin d'éjecter celles-ci).
- Ouvrez tout doucement votre boîtier.
- Coupez l'alimentation secteur.
- Prenez le soin de bloquer les sirènes autoprotégées en leur appliquant du + 12 V sur leur entrée de blocage.
- Couper l'alimentation de la batterie et attendez quelques instants.
- Remplacez le circuit intégré CI3 (celui sur lequel est collé l'étiquette LEXTRONIC) par le nouveau circuit (ATTENTION !!! RESPECTEZ LE MEME SENS !!!)
- Remettez le SUPERVISOR en service comme indiqué dans la notice de ce dernier.

2) Les changements:

- La fréquence de ces derniers dépendra essentiellement de vos suggestions, critiques et remarques. N'ayant pas eu beaucoup de réactions de votre part, très peu de changement sont disponibles sur cette version.
- Lors de l'initialisation, le message 'à LEXTRONIC 1991' remplace l'ancienne version: 'à LEXTRONIC 1990'.
- Les zones de protection 24h/24h fonctionnent différemment, en effet sur l'ancienne version, en cas de déclenchement, le SUPERVISOR entamait une procédure sans fin d'alarme:

'Alarme 1 mn'
'Arret 3 mn'
'Alarme 1 mn'
'Arret 3 mn' ...

ainsi de suite jusqu'à ce que le propriétaire arrête la centrale.

Sur la nouvelle version, La procédure a encore été améliorée.
En cas de sollicitation d'une zone de protection 24h/24h, le SUPERVISOR entame la phase suivante.

'Alarme 3 mn'
'Arret 5 mn'
'Alarme 2 mn.'
'Arret 5 mn'
'Alarme 1 mn'

Après cette dernière alarme d'une minute, deux cas se présentent:

1°) L'alarme était à l'arrêt:

Dans ce cas, les sirènes cessent leur activité et le SUPERVISOR vous indique la nature du défaut (par exemple 'RUPTURE BOUCLE AUTO-PROTECTION'). Il vous faudra alors Réaliser la procédure d'arrêt d'alarme 24h/24h donnée en page 18 de votre manuel d'utilisation. Le SUPERVISOR revient alors au menu général.

2°) L'alarme était en veille:

Dans ce cas précis, le SUPERVISOR stoppe les sirènes et 'retourne' de nouveau en veille en entamant une phase de surveillance spéciale: En effet ce dernier considère qu'il y a eu une tentative de sabotage et de ce fait lors de cette nouvelle surveillance, il ne fait plus de distinction entre les zones instantanées et retardées. Toutes détections d'intrusions enclenchent immédiatement l'alarme pour une durée d'une minute, puis le SUPERVISOR est de nouveau actif pour une nouvelle détection éventuelle.

NOTA: Durant cette phase spéciale de surveillance, les zones 24h/24h ainsi que la zone de simulation de présence sont éjectées. De plus le décompte de la durée d'alarme n'apparaît pas, seule la nature du défaut de la zone de protection 24/24 reste affichée. De même, toutes les nouvelles détections ne seront pas comptabilisées lors de l'arrêt de l'alarme. Pour arrêter l'alarme, il suffit de suivre la procédure de la page 18 de votre notice (en prenant soin au préalable de refermer la zone 24h/24h en défaut.

-Si des alarmes sont intervenues avant le déclenchement d'une zone d'alarme 24h/24h, ces dernières vous seront annoncées lors de l'arrêt de votre centrale.

-S' il n'y a eu aucune alarme avant le déclenchement d'une zone 24h/24h, à l'arrêt du SUPERVISOR, ce dernier considérera que tout est correct (en effet les alarmes 24h/24h ne sont pas mémorisées.

- Lors du choix du nom de la zone, les modifications suivantes ont été apportées:

- Le nom de zone: 'Chenil' a été remplacé par 'COULOIR'.
- Le nom de zone: 'GYMNASE' a été remplacé par 'VOLETS'.